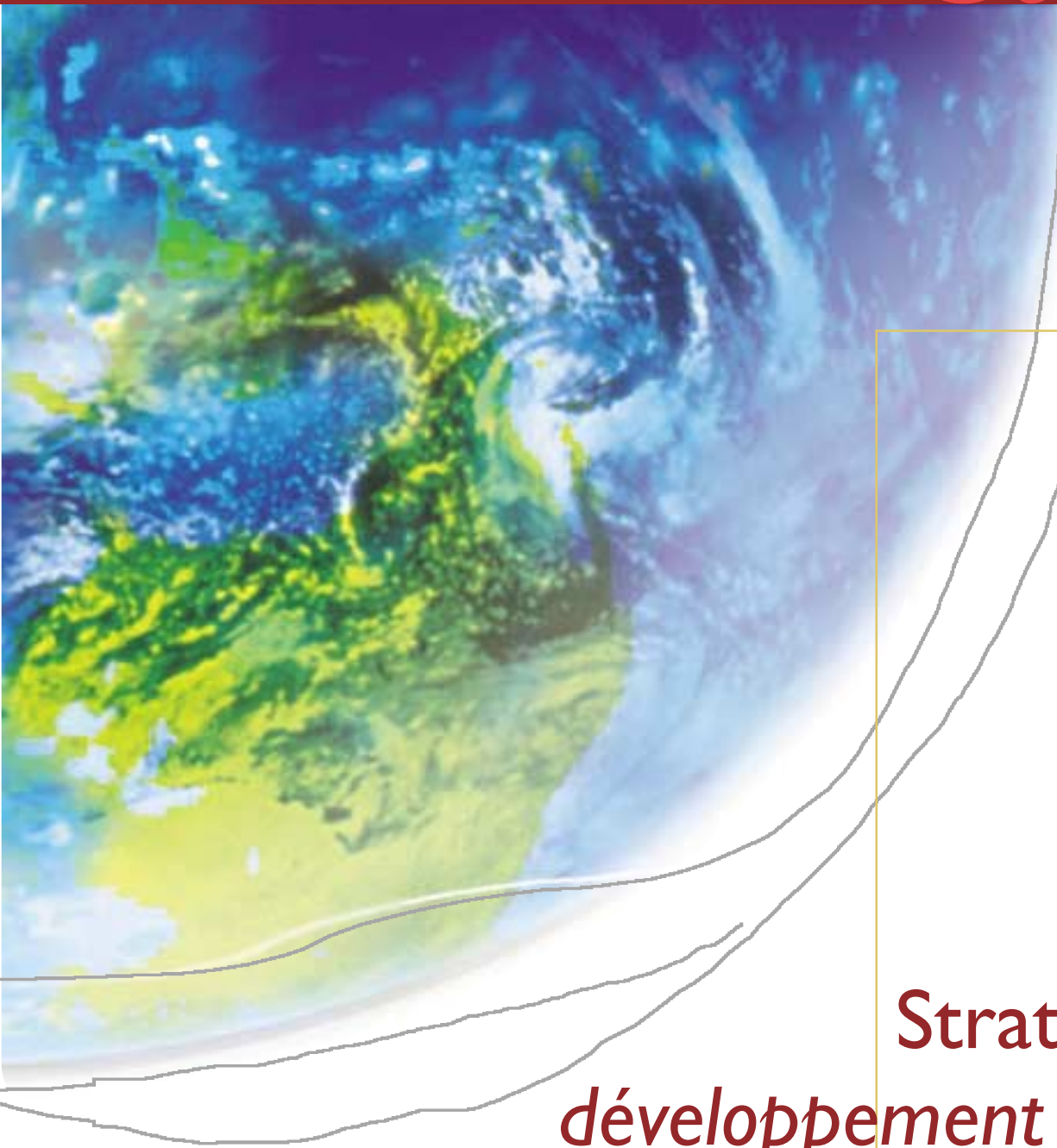




Stratégie de *développement durable*

Plan d'action
2000-2003



Stratégie de
développement durable

Plan d'action
2000-2003

BUREAUX D'AFFAIRES

Abitibi-Témiscamingue

☎ (819) 825-5260
I 800 567-6451
📠 (819) 825-3245
💻 val-dor@dec-ced.gc.ca

Bas-Saint-Laurent

☎ (418) 722-3282
I 800 463-9073
📠 (418) 722-3285
💻 rimouski@dec-ced.gc.ca

Centre-du-Québec

☎ (819) 478-4664
I 800 567-1418
📠 (819) 478-4666
💻 drummondville@dec-ced.gc.ca

Côte-Nord

☎ (418) 968-3426
I 800 463-1707
📠 (418) 968-0806
💻 sept-iles@dec-ced.gc.ca

Estrie

☎ (819) 564-5904
I 800 567-6084
📠 (819) 564-5912
💻 sherbrooke@dec-ced.gc.ca

Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

☎ (418) 368-5870
I 866 368-0044
📠 (418) 368-6256
💻 gaspe@dec-ced.gc.ca

Île-de-Montréal

☎ (514) 283-2500
📠 (514) 496-8310
💻 montreal@dec-ced.gc.ca

Laval — Laurentides — Lanaudière

☎ (450) 973-6844
I 800 430-6844
📠 (450) 973-6851
💻 laval@dec-ced.gc.ca

Mauricie

☎ (819) 371-5182
I 800 567-8637
📠 (819) 371-5186
💻 trois-rivieres@dec-ced.gc.ca

Montréal

☎ (450) 928-4088
I 800 284-0335
📠 (450) 928-4097
💻 longueuil@dec-ced.gc.ca

Nord-du-Québec

☎ (514) 496-7609
I 800 561-0633
📠 (514) 283-3637
💻 nordqc@dec-ced.gc.ca

Outaouais

☎ (819) 994-7442
I 800 561-4353
📠 (819) 994-7846
💻 hull@dec-ced.gc.ca

Québec — Chaudière-Appalaches

☎ (418) 648-4826
I 800 463-5204
📠 (418) 648-7291
💻 quebec@dec-ced.gc.ca

Saguenay — Lac-Saint-Jean

☎ (418) 668-3084
I 800 463-9808
📠 (418) 668-7584
💻 alma@dec-ced.gc.ca

Notre siège social, Montréal

☎ (514) 283-6412
📠 (514) 283-3302

Politiques et Représentation, Hull

☎ (819) 997-3474
📠 (819) 997-8519

Rapport publié par :

Développement économique Canada
Montréal (Québec) H4Z 1E8
www.dec-ced.gc.ca

Ministère des Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada

No de cat. : C90-4/63-2000

ISBN : 0-662-65376-9

Imprimé au Canada
avec produits recyclés et encre végétale
Février 2001



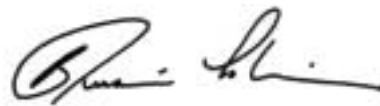
Message du ministre

Au cours des dernières années, les Canadiens ont fait face aux défis que présentent les progrès technologiques rapides, la mondialisation et les pressions exercées sur l'environnement. Ces mesures nous permettent de bénéficier d'une prospérité économique, et nous commençons à intégrer les principes du développement durable à notre façon de faire des affaires.

Les Canadiens veulent une économie durable qui leur garantisse pour l'avenir la qualité de vie élevée dont ils jouissent actuellement. Le développement durable offre un moyen d'y parvenir puisqu'il permet d'atteindre les objectifs de l'heure sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire à leurs besoins. Par exemple, les entreprises industrielles commencent à adopter des pratiques éco-efficaces afin d'améliorer leur rendement économique et environnemental. Elles réduisent leur consommation de produits auxiliaires et d'énergie tout en réduisant leurs émissions de polluants.

Le savoir est devenu la pierre angulaire de la croissance économique, de la compétitivité et de la prospérité nationale. L'intégration de notre savoir-faire scientifique et technologique et de notre esprit d'entrepreneurship aux considérations environnementales offre des possibilités d'innovation qui créent un équilibre entre le développement économique et la gestion responsable de l'environnement. En regroupant les principaux ministères et organismes responsables des sciences et de la technologie, de la connectivité, du développement régional, des services aux entreprises et de la politique microéconomique, le portefeuille de l'Industrie joue un rôle de premier plan dans la création d'une économie du savoir durable.

En déposant la deuxième série de stratégies de développement durable, Industrie Canada, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Développement économique Canada pour les régions du Québec et Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, de concert avec d'autres ministères fédéraux, affermissent l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard d'un avenir économique, environnemental et social plus durable. Ces organismes fédéraux demeurent déterminés à travailler ensemble pour définir une orientation saine et des mesures proactives pour construire une économie durable et dynamique. Les stratégies de développement durable constituent un point de départ solide pour nous permettre de poursuivre notre travail afin d'enrichir nos vies et de léguer à nos enfants un environnement plus sain.



L'honorable Brian Tobin

Message du secrétaire d'État

Il me fait plaisir de présenter la deuxième Stratégie de développement durable (SDD) de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, couvrant la période 2000-2003.

L'objectif premier du développement durable est d'améliorer la qualité de vie des individus. La croissance économique est l'une des composantes de ce développement et elle offre un contexte favorable à l'investissement dans la protection de l'environnement, l'éducation, les sciences et la technologie et le maintien de la santé et du bien-être des citoyens.

Aujourd'hui, le rendement environnemental a de plus en plus de répercussions sur la compétitivité des économies. Le développement durable signifie une utilisation moindre d'énergie et d'eau, ainsi qu'une production réduite de déchets. Un meilleur rendement énergétique et la prévention de la pollution s'avèrent des moyens efficaces d'améliorer la productivité des entreprises.

Avec son plan d'action 2000-2003, l'agence, en collaboration avec ses partenaires, apporte son appui au développement de l'industrie environnementale québécoise afin que cette dernière soit mieux en mesure de livrer concurrence sur le marché mondial et de générer des emplois.

Le développement durable offre aux entreprises œuvrant dans les secteurs des technologies et des services environnementaux de nouvelles occasions d'affaires.

Les PME et les régions doivent être sensibilisées à tous les aspects touchant le développement durable ; elles doivent s'adapter aux nouvelles exigences environnementales qui évoluent et se modulent d'un pays à l'autre. Les entreprises qui veulent exporter doivent donc s'assurer de bien répondre aux exigences environnementales en vigueur dans chacun des pays visés par leurs exportations.

La mise en œuvre de la première Stratégie de développement durable de Développement économique Canada a démontré à l'organisation que son intervention auprès des PME québécoises portait fruit. La seconde Stratégie s'inscrit dans cette continuité et demeure une démarche évolutive. Elle fournit un cadre d'action, tant aux entreprises qu'à l'agence elle-même. Les mesures seront mises en œuvre en tenant compte des priorités du gouvernement, notamment des objectifs liés au changement climatique qui découlent des accords de la conférence internationale de Kyoto au Japon, en 1997.



L'honorable Martin Cauchon

Table des matières

Message du ministre	i
Message du secrétaire d'état	ii
Table des matières	I
Introduction	2
Partie I Profil de l'agence	3
1.1 Mandat et stratégie d'intervention	4
1.2 Programmes et services	5
1.2.1 Programme IDÉE-PME.....	5
1.2.2 Programme Initiatives régionales stratégiques (IRS)	5
1.2.3 Programme de développement des collectivités (PDC)	5
Partie II Examen des facteurs d'influence de la SDD	7
2.1 Bilan de la SDD	8
2.2 Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable	12
2.3 Obligations légales.....	12
2.4 Contexte de la mondialisation	12
2.5 Contexte économique du Québec.....	13
2.6 Positionnement de l'industrie environnementale.....	14
2.7 Intervention gouvernementale en développement durable	15
Partie III Consultations.....	17
3.1 Forum des Leaders du développement durable	18
3.2 Consultations de l'agence	18
Partie IV Buts, objectifs et échéances	19
4.1 Cibles externes	20
4.1.1 Appuyer le développement de l'industrie québécoise de l'environnement	20
4.1.2 Inciter les PME à adopter des pratiques de saine gestion environnementale	21
4.2 Cibles internes	22
4.2.1 Poursuivre les efforts d'écologisation	22
4.2.2 Vision partagée du développement durable à l'interne et avec les partenaires de l'agence.....	22
Partie V Plan d'action et mesure du rendement	25
5.1 Permettre à l'industrie environnementale de faire face à la compétition mondiale	26
5.1.1 Réseautage et concertation.....	26
5.1.2 Développement de produits et services innovateurs reliés à l'environnement et au développement durable	26
5.1.3 Soutien à la commercialisation des produits et services de l'industrie environnementale.....	26
5.2 Inciter les PME à adopter des pratiques de saine gestion environnementale	26
Accroissement de la performance environnementale des PME	26
5.3 Poursuivre les efforts d'écologisation	27
Poursuite des mesures de recyclage, réduction de la production de rejets.....	27
5.4 Partager une vision commune du développement durable	27
5.4.1 À l'interne : vision partagée du développement durable.....	27
5.4.2 Avec les partenaires de l'agence : amélioration et augmentation des partenariats interministériels et autres	27
5.4.3 Mieux rendre compte	27
Annexe I Liste des organisations consultées	28
Annexe II Équipe de la SDD	29

Introduction

Élaboration de la Stratégie de développement durable 2000-2003

En décembre 1995, la *Loi sur le vérificateur général* était modifiée, menant notamment à la création d'un poste de commissaire à l'environnement et au développement durable. C'était là le signe de l'importance qu'accorde le gouvernement du Canada aux questions environnementales.

Cette modification apportée à la loi avait aussi pour objectif d'inciter les ministères, dont les activités ont des répercussions sur le développement durable, à élaborer et à mettre en œuvre leur propre stratégie à cet égard. L'agence est un des organismes désignés. En décembre 1997, elle a déposé au Parlement canadien sa première Stratégie de développement durable.

La définition du développement durable selon la législation fédérale : « répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs ».

Pour l'actualisation de sa Stratégie de développement durable, couvrant cette fois la période 2000-2003, l'agence s'est grandement inspirée de l'expérience acquise au cours des trois dernières années, des résultats des évaluations annuelles et de la vérification effectuée par les représentants du commissaire à l'environnement et au développement durable. De plus, Développement économique Canada a tenu compte des grandes lignes du *Guide de l'écogouvernement*, de même que des orientations données, en décembre 1999, par le commissaire à l'environnement et au développement durable et publiées sous le titre : *Avancer dans la voie du progrès. La deuxième génération de stratégies de développement durable*.

Les consultations menées auprès des partenaires et des employés, ainsi que la participation à de nombreux comités, à des tables interministérielles et au Forum des leaders du développement durable, ont permis à l'agence de mieux cerner les défis à relever et les enjeux dont elle devait tenir compte au moment de dresser les grandes lignes de son plan d'action.

Les principes qui caractérisent l'élaboration du plan d'action 2000-2003 sont :

- la simplicité et le réalisme,
- l'appui sur les acquis,
- l'engagement de la gestion,
- l'adhésion du personnel,
- l'approche client incitative et non coercitive,
- la cohérence avec les stratégies des autres ministères.

Cette deuxième Stratégie de développement durable tient compte du plein potentiel de l'intervention de l'agence en matière de développement durable. Les objectifs visent notamment l'amélioration du cadre de gestion permettant à Développement économique Canada de mieux rendre compte des résultats découlant de la mise en œuvre de son plan d'action.

La deuxième SDD, couvrant la période 2000-2003, s'inscrit dans la continuité en accordant une attention toute particulière au développement de l'industrie environnementale et l'adoption, par les entreprises québécoises, de pratiques de gestion visant un développement durable.

Partie I

PROFIL DE L'AGENCE

Partie I Profil de l'agence

1.1 Mandat et stratégie d'intervention

Développement économique Canada pour les régions du Québec a le mandat de promouvoir le développement économique des régions du Québec en accordant une attention particulière à celles dont la croissance économique est lente et où les emplois sont insuffisants. L'agence travaille en équipe, de façon proactive, capitalisant sur la synergie avec plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Canada dont les activités influent sur le développement économique des régions du Québec.

Le mandat de l'agence s'articule principalement autour de la conception et de la mise en œuvre d'une politique de développement régional et d'une programmation appropriée. L'agence participe également à la mise en œuvre de priorités nationales portant sur le développement économique ; la concertation des interventions fédérales ; l'établissement de relations

de collaboration avec d'autres intervenants socio-économiques publics et privés ; la représentation au sein de l'appareil gouvernemental canadien ; la promotion des programmes et services fédéraux destinés aux PME et aux intervenants du développement économique ; et le développement de connaissances et la diffusion de l'information.

L'agence favorise la réalisation et l'accroissement du potentiel de développement de l'économie des régions du Québec afin qu'il en résulte, à long terme,

une amélioration de la prospérité et de l'emploi. Pour Développement économique Canada, il s'agit de rehausser les avantages compétitifs propres à chacune des régions québécoises et d'aider celles-ci à se doter de nouveaux atouts pour mieux saisir les occasions de développement associées à l'émergence d'une économie fondée sur le savoir, dans un contexte de développement durable respectueux de l'environnement.

L'agence concentre ses interventions sur quatre enjeux de développement économique qui constituent, pour les PME et les régions du Québec, autant d'occasions à saisir et de défis à relever.

Le premier enjeu consiste à développer des stratégies adaptées à **la mutation de l'environnement économique mondial** afin de créer de nouveaux avantages compétitifs fondés sur le savoir et sur l'adoption des technologies récentes ; de répondre à la nécessité d'innover sans cesse, et toujours plus rapidement ; de participer à des réseaux permettant de faire face à la complexification de la technologie et des marchés ; et de saisir les nouvelles occasions d'affaires résultant de la mondialisation des marchés et de la croissance rapide de la demande pour certaines catégories de produits et services à l'échelle planétaire.

Le deuxième enjeu, **la participation du milieu à son développement** se traduit par la prise en main du développement par le milieu, qui s'avère une condition de succès incontournable ; par la préparation d'une relève au développement économique des régions ; et par une plus grande participation au monde des affaires de certains groupes de citoyens qui, par le passé, y ont été moins associés.

Le troisième enjeu, **l'amélioration de la situation dans certaines régions**, consiste à mieux cerner et comprendre les divers phénomènes en cause et de concevoir des stratégies appropriées pour appuyer adéquatement le développement des régions économiques à risque d'exclusion.

Finalement, le quatrième enjeu, **le développement durable**, consiste à intégrer, dans les processus décisionnels de l'agence, la dimension du développement durable et de ses multiples facettes et à utiliser le réseau de partenariat pour promouvoir ce concept auprès des PME et des régions.

Pour agir sur ces enjeux, l'agence intervient dans deux grands domaines, à savoir :

- **le développement de l'entreprise, c'est-à-dire :**
 - l'information et la sensibilisation des entreprises ;
 - l'établissement de PME stratégiques ;
 - l'accroissement de la compétitivité des PME visant l'expansion sur les marchés extérieurs ;
 - le développement des petites entreprises de rayonnement local et régional.
- **l'amélioration de l'environnement de développement des régions, c'est-à-dire :**
 - l'accroissement de la capacité du milieu de dynamiser le développement de son économie ;
 - la mise en valeur économique des atouts régionaux ;
 - le développement et le renforcement d'avantages compétitifs fondés sur le « savoir ».

Partie I Profil de l'agence

1.2 Programmes et services

Développement économique Canada dispose d'un ensemble de programmes pour assurer la réalisation de sa stratégie de développement durable.

1.2.1 Programme IDÉE-PME

Ce programme est destiné à une clientèle québécoise de PME et d'organismes intermédiaires qui les soutiennent. IDÉE-PME offre des services et finance des activités dans trois axes d'intervention soit l'innovation, la recherche et le développement, le design ; le développement des marchés, l'exportation ; l'entrepreneuriat et le développement du climat des affaires.

1.2.2 Programme Initiatives régionales stratégiques (IRS)

Ce programme consiste à élaborer des stratégies et des plans d'action pour favoriser l'éclosion d'un environnement socio-économique propice au renforcement des atouts et des avantages compétitifs des régions québécoises. Ces stratégies font l'objet de consultations auprès d'organismes du milieu et du secteur privé. Les plans sont élaborés en concertation avec d'autres ministères et organismes fédéraux dont l'intervention est importante pour le développement économique régional. Le programme IRS permet d'appuyer des initiatives majeures susceptibles d'avoir un effet structurant sur l'économie régionale. Le programme permet également de moduler à l'échelle régionale ou d'adapter certaines politiques ou des programmes nationaux qui ont une incidence marquée sur l'économie de diverses régions québécoises.

1.2.3 Programme de développement des collectivités (PDC)

Le Programme de développement des collectivités vise les collectivités situées à l'extérieur des grands centres urbains du Canada ainsi que les quartiers défavorisés des agglomérations urbaines du Québec.

De manière concrète, le PDC appuie financièrement des organismes locaux à but non lucratif dont le mandat premier consiste à susciter et à appuyer la prise en charge locale d'un processus efficace de développement économique. Trois types d'organismes sont appuyés à ce chapitre au Québec par le PDC : il s'agit des 54 Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), des 16 Corporations de développement économique communautaire (CDEC) et des neuf Centres d'aide aux entreprises (CAE).

Partie II

EXAMEN DES FACTEURS D'INFLUENCE DE LA SDD

Afin de bien se positionner dans l'élaboration de sa deuxième SDD, l'agence a d'abord procédé à l'élaboration d'un bilan de sa première stratégie, en tenant compte des évaluations annuelles dont elle a fait l'objet. En outre, elle a tenu compte du rapport du commissaire à l'environnement sur la mise en œuvre de cette première SDD, des obligations légales de l'agence, de la réalité socio-économique du Québec et de la situation spécifique de l'industrie de l'environnement.

Partie II Examen des facteurs d'influence de la SDD

2.1 Bilan de la Stratégie de développement durable

Le commissaire à l'environnement et au développement durable stipule que « *pour partager la responsabilité relative au développement durable, il faut [...] que chacun d'entre nous décide ce qu'il va faire pour nous acheminer vers le développement durable — et nous devons être disposés à rendre compte de notre contribution. Nous devons mesurer si nos actions individuelles et collectives nous font vraiment progresser sur la voie du développement durable* ». L'outil de mise en œuvre de cette stratégie est la création, en 1995, du poste de commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) au sein du Bureau du Vérificateur général du Canada. Concomitamment, le Parlement exigeait des 28 agences et ministères

fédéraux qu'ils développent et mettent en œuvre une stratégie triennale de développement durable (SDD). Le fait que l'agence se trouve parmi des organismes visés par la stratégie fédérale s'explique par sa valeur sur des retombées économiques du secteur environnemental ainsi que par l'importance croissante de sa gestion environnementale pour toutes les PME axées sur l'exportation.

L'agence a lancé sa SDD en décembre 1997. Cette stratégie comporte deux clientèles cibles, interne et externe, deux approches, la sensibilisation et l'habilitation et quatre objectifs tels que présentés dans le diagramme ci-dessous.

SDD de Développement économique Canada Objectifs et moyens (1997-2000)		
	Sensibilisation	Habilitation
Clientèle externe	Sensibiliser les PME québécoises aux contraintes et au potentiel commercial reliés au développement durable Accès à de l'information stratégique ; accès à des réseaux ; accès au financement	Promouvoir le développement et la commercialisation de l'industrie environnementale québécoise Accès à de l'information stratégique ; accès à des réseaux ; accès au financement
Clientèle interne	Adapter la culture organisationnelle au nouveau défi du développement durable et véhiculer la vision intégrée des aspects économiques, sociaux et environnementaux Structurer, intéresser, mettre en réseau, appuyer, suivre	Encourager et accroître les activités d'écologisation au sein de l'agence ; assurer le maintien des activités de programmation et d'écologisation Réduire, réutiliser, recycler, encadrer les activités

Les deux pages qui suivent fournissent un aperçu des activités et résultats associés aux objectifs poursuivis.

Partie II Examen des facteurs d'influence de la SDD

Aperçu des réalisations 1997-2000 - Clientèle externe

- Association avec Environnement Canada pour mettre au point et expérimenter le concept **Enviroclub**. Un Enviroclub regroupe quinze PME manufacturières autour d'un programme d'activité d'apprentissage en gestion environnementale et en prévention de la pollution en usine et ce, dans une perspective mariant rentabilité financière et développement durable. Sur la base d'un projet-pilote positif, l'agence et ses partenaires, Environnement Canada, le Conseil national de recherches Canada (CNRC) et un intermédiaire du milieu, ont entrepris la mise en place d'autres Enviroclubs dans différentes régions du Québec.
- Appui à plusieurs **projets spécifiques** tels l'établissement à Montréal du Bureau pour les Amériques du Conseil mondial de l'eau, le développement d'un site Web au Centre d'avancement des technologies environnementales, l'implantation d'un laboratoire de recherche et d'éducation environnementale à Sept-Îles et la tenue d'un colloque sur l'industrie de la protection de l'environnement.
- Signature d'une **entente avec Environnement Canada**, région du Québec, donnant accès à des expertises scientifiques et techniques pour l'évaluation de projets de développement et de commercialisation de technologies environnementales ou liées au développement durable.
- Soutien financier à une **quarantaine de projets** au sein de l'industrie environnementale ainsi qu'à des plates-formes d'expérimentation et de démonstration d'innovation technologique (véhicules électriques, matières résiduelles, etc.). Les projets appuyés allaient d'études préliminaires sur la gestion urbaine respectueuse de l'environnement, à des études de marché pour des technologies particulières et à la commercialisation d'équipements et de services.
- Participation financière à l'événement **Américana** en 1997 et en 1999 ainsi qu'au Salon des technologies environnementales (St-Hyacinthe) en l'an 2000. Des PME participant à des **missions commerciales** à Lyon en 1998, à Vancouver et à Paris en 1999 ont également bénéficié de son appui.

SDD de Développement économique Canada
Objectifs et moyens (1997-2000)

	Sensibilisation	Habilitation
Clientèle externe	Sensibiliser les PME québécoises aux contraintes et au potentiel commercial reliés au développement durable Accès à de l'information stratégique ; accès à des réseaux ; accès au financement	Promouvoir le développement et la commercialisation de l'industrie environnementale québécoise Accès à de l'information stratégique ; accès à des réseaux ; accès au financement
Clientèle interne	Adapter la culture organisationnelle au nouveau défi du développement durable et véhiculer la vision intégrée des aspects économiques, sociaux et environnementaux Structurer, intéresser, mettre en réseau, appuyer, suivre	Encourager et accroître les activités d'écologisation au sein de l'agence ; assurer le maintien des activités de programmation et d'écologisation Réduire, réutiliser, recycler, encadrer les activités

Partie II Examen des facteurs d'influence de la SDD

Aperçu des réalisations 1997-2000 - Clientèle interne

- Mise sur pied d'un **comité sur le développement durable**.
- Mise en place de divers mécanismes de gestion pour intégrer graduellement la préoccupation du développement durable dans les opérations courantes : une rubrique sur l'évaluation environnementale a été ajoutée au modèle d'accusé de réception du système qualité ; le système d'information de l'agence a été bonifié pour identifier les projets associés à l'industrie environnementale ; les bureaux régionaux doivent inclure la SDD dans leur plan d'affaires. De plus, l'agence a récemment signé un protocole d'entente avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale en ce qui a trait à l'évaluation environnementale sur les terres indiennes.
- Simplification de la démarche d'adaptation culturelle en utilisant le système qualité ISO-9002 de l'agence pour effectuer les changements opérationnels ainsi que les mécanismes et procédures déjà en place, y compris des vérifications semi-annuelles de l'intégrité du système qualité.
- Séance de sensibilisation aux occasions de développement associés au développement durable et aux menaces reliées aux barrières non tarifaires offerte aux conseillers. Trois sessions de formation d'une journée ont aussi été données par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.
- Publication régulière par le biais du journal interne de l'agence de capsules d'information relatives aux succès remportés en matière d'écologisation. Ajout d'un aide-mémoire sur le développement durable à la documentation distribuée aux nouveaux employés.
- Mise en œuvre de la SDD soumise à une évaluation externe en 1998 et en 1999. Les rapports sur le rendement et sur les plans et priorités font état du déploiement de la SDD.
- Présence de l'agence à différentes tables ou comités en environnement et en développement durable tels, le Comité interministériel sur le développement durable, les tables sectorielles et de concertation pour l'écologisation des bureaux, le développement durable, les changements climatiques, le développement de l'industrie de l'environnement et l'évaluation environnementale.
- Mise en place des programmes de recyclage du papier dans tous les bureaux. Utilisation systématique du courrier électronique et de l'intranet ainsi que de l'impression et de la photocopie recto-verso visant la **réduction de la consommation de papier**.
- Démarrage d'un programme de **recyclage multiproduit** dans trois bureaux, y compris au bureau central où l'agence espère avoir un effet incitatif sur les autres locataires de la Tour de la Bourse.
- Révision de la procédure d'achat de l'agence afin d'y insérer des préoccupations relatives au développement durable.
- Nouveau programme d'entretien de mobilier de bureau en prolonge la durée de vie utile.
- L'agence a commencé à équiper ses nouveaux véhicules (2/18) d'un moteur hybride.

SDD de Développement économique Canada
Objectifs et moyens (1997-2000)

	Sensibilisation	Habilitation
Clientèle externe	Sensibiliser les PME québécoises aux contraintes et au potentiel commercial reliés au développement durable Accès à de l'information stratégique ; accès à des réseaux ; accès au financement	Promouvoir le développement et la commercialisation de l'industrie environnementale québécoise Accès à de l'information stratégique ; accès à des réseaux ; accès au financement
Clientèle interne	Adapter la culture organisationnelle au nouveau défi du développement durable et véhiculer la vision intégrée des aspects économiques, sociaux et environnementaux Structurer, intéresser, mettre en réseau, appuyer, suivre	Encourager et accroître les activités d'écologisation au sein de l'agence ; assurer le maintien des activités de programmation et d'écologisation Réduire, réutiliser, recycler, encadrer les activités

Partie II Examen des facteurs d'influence de la SDD

Leçons des trois dernières années

Grâce à sa participation à différentes activités, l'agence a bien saisi l'importance de son action auprès de la PME. De même, les deux évaluations de mise en œuvre (1998 et 1999) ont mis en lumière l'importance de la planification et de la reddition de comptes.

Il est important de mettre en place des mécanismes de planification, de responsabilisation et d'imputabilité qui facilitent la mise en œuvre de la stratégie. Au cours de la seconde moitié de la période de mise en œuvre de la SDD de 1997, l'agence a considérablement amélioré son rendement à cet égard.

L'objectif ultime de l'identification du développement durable comme priorité gouvernementale est l'intégration des aspects économiques, environnementaux et sociaux dans les décisions de gestion opérationnelle et stratégique des organismes et ministères. En fait, le développement durable doit être une valeur aussi évidente et incontournable que le sont l'efficacité et l'efficience. Jusqu'à maintenant, les rapports d'activités de la SDD ont fait état de toutes les actions de l'agence logiquement associées avec la mise en œuvre de la stratégie. L'évaluation de l'intégration du développement durable dans la culture de gestion devrait aborder la question selon un point de vue plus global et axé sur les résultats.

Tirant profit des expériences acquises lors de sa première stratégie, l'agence souhaite davantage tenir compte du potentiel et des limites de son action et avoir une vision à long terme qui permette de tracer la voie vers l'atteinte des objectifs en indiquant clairement les réalisations et les prochaines étapes.

Partie II Examen des facteurs d'influence de la SDD

2.2 *Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable*

Dans son rapport de mai 2000, le commissaire à l'environnement et au développement durable mentionnait :

« L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec possède un système de gestion bien établi pour la mise en œuvre de sa stratégie. Son système intégré de gestion est conforme à la norme ISO 9000 pour

la gestion de la qualité. Ce système est adapté de façon à permettre la gestion de la mise en œuvre de sa stratégie de développement durable.

Les pratiques actuelles de l'organisme satisfont à environ 90 p. 100 des exigences de la norme ISO 14001 sur les systèmes de gestion de l'environnement. »

2.3 *Obligations légales*

Dès la rédaction de la première SDD, l'agence faisait un bilan de ses obligations légales. Elle est directement soumise à trois lois spécifiques en matière d'environnement : la *Loi sur le vérificateur général* dont résulte la rédaction des SDD, la *Loi sur les carburants de remplacement* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

La *Loi sur les carburants de remplacement* permet au Canada d'exercer un contrôle plus serré des émissions de gaz à effet de serre, notamment de gaz carbonique, en favorisant le remplacement des carburants à base de pétrole dans les véhicules de transport. Dans ce contexte, les organismes fédéraux sont tenus d'acquiescer, lorsque cela est rentable et faisable, des véhicules automobile munis de moteurs actionnés par un carburant de remplacement. L'agence se conforme aux disposi-

tions de cette loi en dotant ses nouveaux véhicules d'un moteur hybride au moment de leur acquisition.

Dès l'adoption de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, l'agence s'est assurée de couvrir tous les éléments en se dotant d'un processus d'évaluation environnementale et en procédant à la formation de son personnel. Ces activités ont été renforcées lors de la mise en place du système qualité ISO 9002.

L'agence participe régulièrement aux réunions interministérielles nationales sur l'environnement et le développement durable qui servent de véhicule d'information à tout ce qui lui est lié, y compris la législation. Elle est donc en mesure de prévoir les adaptations nécessaires en fonction des changements à venir.

2.4 *Contexte de la mondialisation*

Avec la libéralisation du commerce et de l'investissement, les économies du monde sont devenues de plus en plus interdépendantes.

L'essor des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) a une incidence, non seulement sur le commerce et l'économie en général, mais aussi sur les médias d'information. La vitesse à laquelle l'information est véhiculée partout sur la planète oblige les gouvernements à gérer de nouveaux enjeux exigeant une médiation multilatérale. Mentionnons, à titre d'exemple, la disparition d'espèces, les craintes des conséquences liées à la biotechnologie, aux accidents écologiques et aux catastrophes naturelles, où qu'ils se produisent sur la planète.

Le développement durable offre une vision intégrée des aspects économiques, sociaux et environnementaux. Il présente des défis variés à l'ensemble des pays, des régions, des entreprises et des citoyens, et il suppose une prise de conscience collective et globale face aux problèmes importants auxquels la planète est confrontée :

- la pérennité des ressources naturelles ;
- la protection de la santé des citoyens et des écosystèmes ;
- le respect des obligations internationales ;
- la promotion de l'équité ;
- l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être.

Les organisations publiques sont appelées à éclairer les enjeux et à participer à l'élaboration d'une vision mobilisatrice que peut engendrer une approche concertée des partenaires.

Partie II Examen des facteurs d'influence de la SDD

2.5 Contexte économique du Québec

Le Québec vit présentement une période de transition caractérisée par la mondialisation des marchés, une économie fondée sur le savoir et l'intensification des échanges. En effet, le Québec

a connu, ces dernières années, une forte expansion de ses secteurs de haute technologie reliés à l'économie du savoir, notamment dans le domaine de l'aéronautique, des biotechnologies, des industries pharmaceutiques, du matériel de communication et du multimédia.

L'agence appuie la réalisation d'un projet-pilote aux Escoumins qui vise à aider la communauté montagnaise à faire une pêche de subsistance à partir d'une technique dite du filet-trappe. Cette alternative au filet maillant permettra d'étiqueter et de remettre à l'eau les grands géniteurs, favorisant ainsi la reproduction de l'espèce et la préservation des saumons qui ont une grande valeur économique pour les rivières qui accueillent des pêcheurs sportifs.

Dans un nouvel environnement économique de plus en plus complexe et mouvant, les facteurs de compétitivité des PME sont étroitement liés à l'insertion de ces dernières dans des réseaux souvent dominés par de grandes firmes et se situent dans la capacité des PME à s'ouvrir et à interagir avec l'environnement externe. Les PME doivent maîtriser de nouvelles méthodes de gestion telles que la qualité totale, la réingénierie des processus d'affaires, la gestion de la production et de la logistique, la gestion du savoir et, enfin, la gestion du financement externe et de la capitalisation d'entreprise. En outre, elles doivent de plus en plus intégrer les questions environnementales et maîtriser les processus permettant de répondre aux nouvelles exigences des clients en matière d'environnement et de développement durable. Ce changement suppose l'intégration de la dimension

environnementale aux fondements même des décisions de gestion. Cette intégration des préoccupations liées à l'environnement et au développement durable favorise l'innovation et l'apparition de nouveaux produits, procédés et services, comme les produits éco-efficaces, les procédés moins énergivores ou moins polluants et les services environnementaux.

En répondant aux préoccupations environnementales et sociales des employés, des clients et du grand public, les organisations transforment les défis en occasions d'affaires, se taillent une meilleure réputation et s'assurent l'accès à de nouveaux marchés. La mise en place de mesures concrètes pour améliorer la performance environnementale de l'entreprise peut être une opération rentable qui accroît la productivité de l'entreprise, comme l'ont démontré les résultats du projet-pilote *Enviroclub* à Trois-Rivières.

Cette évolution des pratiques exige une modification des structures et des modes de fonctionnement au sein des organisations, notamment en matière de gestion et d'optimisation des ressources ainsi que de développement de produits, technologies et procédés innovateurs plus performants d'un point de vue environnemental et opérationnel. Les organisations qui entreprennent le virage vers le développement durable ont donc recours à une gamme étendue d'expertises, au plan des ressources humaines internes et au niveau des services conseils et technologiques dans divers domaines tels que la chimie, la toxicologie, la biotechnologie, l'ingénierie, la gestion, les sciences juridiques.

Partie II Examen des facteurs d'influence de la SDD

2.6 Positionnement de l'industrie environnementale

Une étude récente, menée par le *Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement*¹ auprès de 707 entreprises de cent employés et plus représen-

L'agence appuie le développement, l'expérimentation et la production de bio-insecticides et de biopesticides. Il s'agit d'une technologie qui permettra de produire, à grande échelle, des micro-organismes non polluants à usages agricole et forestier. Cette initiative représente, pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, une occasion de se positionner sur la scène internationale, puisque le marché des insecticides et des pesticides, dominé actuellement par les produits chimiques, présente d'énormes possibilités pour les produits biologiques.

tant tous les secteurs d'activité, montre d'ailleurs que plus l'engagement environnemental de l'entreprise est important, plus cette dernière crée des emplois directs chez elle et indirects dans l'industrie elle-même. Cette évolution est porteuse d'un potentiel de développement et représente un enjeu important pour l'industrie québécoise de l'environnement.

De plus, cette étude révèle que les entreprises de propriété canadienne affichent un retard marqué au chapitre de l'environnement par rapport à celles de propriété américaine ou européenne. Face aux exigences environnementales de plus en plus élevées des donneurs d'ordres et des consommateurs, les « retardataires » pourraient connaître des difficultés à maintenir ou à occuper une position stratégique sur les marchés intérieurs et internationaux. Tôt ou tard, les entreprises canadiennes devront combler le fossé et se mettre à niveau avec leurs concurrents internationaux. De plus, de nouvelles normes impliquant des considérations environnementales s'imposent.

Ces dernières pourraient représenter une contrainte majeure pour des entreprises du Québec qui voudraient transiger avec des donneurs d'ordres exigeant le respect de ces normes ou une certification qui en atteste.

Selon les dernières estimations, l'industrie de l'environnement du Québec comprend environ 800 entreprises dont l'activité principale est d'offrir des biens et services destinés à la protection de l'environnement. Le chiffre d'affaires de ces entreprises est de près de deux milliards de dollars. Les deux tiers d'entre elles sont des entreprises de services ; les services d'exécution étant les plus nombreux. L'autre tiers regroupe les manufacturiers et les distributeurs.

On estime que l'ensemble des entreprises de l'industrie de l'environnement emploie entre 15 000 et 20 000 personnes travaillant uniquement au secteur de l'environnement. Les entreprises sont de taille modeste, et plus de la moitié d'entre elles ont moins de dix employés affectés spécifiquement au secteur de l'environnement. Cette situation les rend très vulnérables dans le cadre de la concurrence mondiale.

De nombreux créneaux de l'industrie environnementale sont en émergence et permettent l'exportation de produits et services spécialisés. Par exemple, on évalue à plus de 100 milliards de dollars par an le marché mondial à venir des piles à combustible qui pourraient remplacer les moteurs traditionnels à essence. Le Québec possède des atouts dans ce domaine. Il en va de même pour les matériaux avancés et les biotechnologies, autres secteurs appelés à se développer.

L'agence appuie le projet *Véhicules alternatifs - Montréal 2000* qui a pour objectif d'encourager 15 à 20 organisations qui possèdent une flotte automobiles à acheter des véhicules électriques. L'utilisation de véhicule électrique peut diminuer les émissions de CO₂ par plus de 3,8 tonnes par véhicule annuellement et contribue ainsi à diminuer les gaz à effet de serre.

¹ Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement est un organisme sans but lucratif autonome. C'est un lieu privilégié de concertation en matière de gestion des ressources humaines en environnement. Le Comité intervient dans la formation, le développement de l'emploi et l'adaptation de la main-d'œuvre.

Partie II Examen des facteurs d'influence de la SDD

2.7 Intervention du gouvernement en développement durable

Le Canada peut tirer profit de certains atouts lui conférant un charme particulier comme ceux de la vaste étendue du territoire, des régions de faible densité de population, de la beauté et de la pureté des sites naturels.

Reconnaissant l'importance de l'environnement, le gouvernement canadien s'est engagé à tenir compte plus systématiquement des considérations environnementales dans l'ensemble de ses politiques, programmes et activités. Le but recherché est de rendre l'économie plus forte et plus concurrentielle tout en contribuant à un développement durable et à un environnement plus propre.

De son côté, l'agence a adopté une stratégie axée d'abord sur la sensibilisation des PME aux contraintes et au potentiel commercial reliés au développement durable ainsi qu'à la promotion de l'industrie environnementale québécoise. Depuis l'adoption de sa stratégie en décembre 1997, l'agence a déployé des efforts substantiels pour réaliser ses engagements. Grâce au dévouement de ses conseillers et à la collaboration de ses partenaires, elle a contribué à la réalisation de plusieurs projets significatifs en développement durable (Voir bilan et encadrés).

De plus, en collaboration avec la Table interministérielle fédérale de l'industrie de l'environnement et le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec (MICQ), l'agence a mis sur pied un comité de concertation pour le développement de l'industrie québécoise de l'environnement. Ce dernier regroupe les principaux partenaires, associations et organismes de soutien à l'industrie de l'environnement. Les membres du comité ont proposé une démarche de concertation en vue de l'élaboration d'une stratégie de développement de l'industrie de l'environnement du Québec. Cette démarche vise à informer les intervenants privés et publics des facteurs de développement propres à l'industrie de l'environnement et à fournir des pistes d'actions stratégiques à privilégier pour soutenir son développement. Des activités de recherche et de consultation ont été réalisées et se poursuivent afin de rejoindre le plus grand nombre d'acteurs clés de l'industrie. La participation active de l'agence à cette démarche s'inscrivait dans sa préoccupation d'assurer une approche concertée et horizontale des interventions. Le plan d'action 2000-2003 se poursuit dans cette logique.

Finalement, en favorisant une plus grande intégration des questions environnementales dans les entreprises, l'agence permet à sa clientèle de se positionner de façon stratégique par rapport à ses concurrents.

Partie III

CONSULTATIONS

La consultation est une étape essentielle dans le guide de l'écogouvernement pour aider les ministères à définir leurs objectifs et leurs échéances, tout comme les mesures nécessaires pour les réaliser.

Partie III Consultations

3.1 Forum des Leaders du développement durable

Au départ, l'agence a participé au premier Forum des Leaders du développement durable qui reflétait bien les efforts de l'ensemble des ministères intéressés à mieux coordonner leurs interventions. Ce Forum a permis aux cadres supérieurs du gouvernement du Canada de consulter les principaux représentants canadiens sur l'approche privilégiée par le gouvernement en matière de développement durable ainsi que sur des questions plus vastes touchant ce sujet.

Globalement, les participants au Forum reconnaissaient la difficulté de mesurer le rendement en ce qui a trait au développement durable. Toutefois, cela ne devrait pas les empêcher d'aller de l'avant avec des mesures concrètes tout en améliorant la connaissance à ce niveau. Les ministères devront concentrer leurs efforts dans la recherche de solutions et de mesures concrètes malgré la complexité du sujet. Ils devront s'assurer d'une meilleure coordination entre les ministères fédéraux. De plus, des représentants des PME ont manifesté le besoin d'un soutien accru du gouvernement pour les aider à répondre aux pressions environnementales.

3.2 Consultations de l'agence

Dans un deuxième temps, l'agence a procédé à ses propres consultations interne et externe auprès de ses partenaires dans les régions du Québec. Le bilan de la première SDD a servi de document de base pour cet exercice de consultation (voir le bilan dans la section Examen des facteurs d'influence de la SDD et la liste des organisations consultées en annexe). Aux partenaires externes, l'agence a demandé :

- d'évaluer la pertinence des quatre domaines sur lesquels le plan d'action 1997-2000 était axé et de déterminer les autres domaines qui devraient recevoir une attention particulière au cours de la période 2000-2003 ;
- de fournir des commentaires et de faire des suggestions de projets porteurs que nous pourrions considérer dans le plan d'action 2000-2003 de la SDD.

En résumé, les commentaires étaient positifs et on recommandait de poursuivre dans la même voie en donnant la priorité aux mêmes axes d'intervention et en accentuant la diffusion d'information sur les initiatives de l'agence.

À l'interne, la consultation incluait des pistes d'actions et cherchait à mesurer les répercussions de la première SDD sur les attentes. Dans l'ensemble, les commentaires étaient positifs. Plusieurs employés se sont dit fiers de l'ampleur des réalisations de l'agence en développement durable.

L'agence a aussi discuté sur une base continue avec d'autres partenaires, tels :

- La Banque de développement du Canada qui offre déjà un programme d'accompagnement des PME pour la mise en place d'un système de gestion environnementale (SGE).
- Le Réseau environnement inc. qui dispose d'un service d'aide à la commercialisation pour les PME en environnement.
- L'Ordre des ingénieurs du Québec qui propose d'élargir les interventions de l'agence en matière de changement climatique à la problématique de la gestion de l'environnement dans les PME.
- Le Groupe de travail interministériel sur le développement durable du Conseil des hauts fonctionnaires fédéraux du Québec (CHFFQ) qui élabore un plan d'action spécifique au Québec en lien avec les SDD des autres ministères.
- Le Réseau interministériel sur le développement durable qui réunit les représentants des ministères visés par la *Loi du vérificateur général* afin d'avoir une vision commune du développement durable au sein du gouvernement du Canada.
- Le Comité de concertation pour le développement de l'industrie québécoise de l'environnement qui regroupe les principaux partenaires, associations et organismes de soutien à l'industrie québécoise de l'environnement.

Partie IV

BUTS, OBJECTIFS ET ÉCHÉANCES

La Stratégie de développement durable de l'agence s'appuie sur le cadre stratégique illustré dans le schéma à la fin de cette partie.

On peut constater que l'agence y a retenu quatre enjeux de développement soit :

- les mutations profondes de l'environnement économique mondial ;
- la contribution du milieu au développement de son économie ;
- les zones économiques à risque d'exclusion ;
- le développement durable des entreprises et des régions.

Le développement durable est un enjeu spécifique sur lequel l'agence désire accentuer son intervention. Les leçons tirées de la mise en œuvre de la première SDD incitent l'agence à mieux cibler les mesures à prendre, ce qui devrait en faciliter la mise en œuvre ainsi que la reddition de comptes. C'est dans cette perspective que le modèle logique de la SDD a été révisé ; l'objectif était

de rendre le concept moins théorique et d'en arriver à ce que l'ensemble du personnel s'y reconnaisse. Du même coup, cela devrait faciliter son application dans les opérations quotidiennes.

L'agence a précisé la raison d'être de la SDD qui s'énonce maintenant de la façon suivante :

« *Promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec pour les générations actuelles et futures.* »

Des efforts ont été consentis afin de préciser davantage les objectifs prioritaires dans le but d'améliorer la capacité de l'agence à rendre compte de ses résultats, tel que recommandé par le commissaire à l'environnement et au développement durable.

Le plan d'action 2000-2003 de la SDD est résumé dans le schéma qu'on retrouve à la fin de cette partie.

Partie IV Buts, objectifs et échéances

4.1 Cibles externes

4.1.1 Appuyer le développement de l'industrie québécoise de l'environnement

Compte tenu que l'industrie de l'environnement est une industrie essentiellement horizontale ayant des liens étroits avec plusieurs autres secteurs d'activités industrielles, l'agence a décidé d'en préciser la définition. Celle qui est présentée ci-dessous est tirée de l'outil Internet Strategis, d'Industrie Canada.

Définition : « *L'industrie de l'environnement comprend toutes les entreprises canadiennes fabriquant des marchandises environnementales, offrant des services environnementaux, ou participant à des activités de construction liées à l'environnement, soit exclusivement, soit en partie. L'industrie représente un grand éventail de technologies, produits et services, offrant des solutions aux problèmes environnementaux liés aux écosystèmes, incluant (selon la définition de Statistique Canada) l'approvisionnement en eau et la conservation de l'eau, la gestion et le traitement des eaux usées, la restauration, les changements climatiques, l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable, les déchets solides et dangereux, l'instrumentation, la surveillance et l'analyse, l'ingénierie et la consultation environnementale, le recyclage et la réduction de déchets, la gestion intégrée du littoral et des océans, et les technologies moins polluantes.* »

À la suite de l'analyse que l'on retrouve dans la Partie II - Examen des facteurs d'influence de la SDD, une priorité particulière a été accordée au soutien de ce secteur industriel. En collaboration avec ses partenaires, l'agence participera activement à l'élaboration d'un plan d'action concerté permettant à l'industrie québécoise de l'environnement de se tailler une place concurrentielle à l'échelle mondiale.

L'objectif est d'aider l'industrie à se structurer et à se consolider afin qu'elle soit en mesure de consacrer plus d'efforts à la R & D et d'accroître l'adoption de nouvelles technologies.

La résultante de tous ces efforts devrait se traduire par une augmentation des investissements du secteur privé dans leur industrie ainsi que la création d'emplois directs et indirects et une augmentation des exportations.

Concrètement, l'agence soutiendra activement l'innovation, le développement et la commercialisation des produits et services de l'industrie de l'environnement ou reliés au développement durable et ce, afin que les entreprises de tout secteur offrent des produits répondant aux nouvelles normes de marchés « verts » et mettent au point de nouvelles technologies environnementales répondant aux besoins des marchés locaux et mondiaux.

Le lancement du projet de concertation du milieu sur les enjeux, les défis et les facteurs de développement se fera au cours de la première année. Un comité a été mis sur pied à l'instigation de l'agence et de ses principaux partenaires ; ce comité est formé de : Environnement Canada, Industrie Canada, le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, le ministère de l'Environnement du Québec, la Grappe de l'industrie de l'environnement, le Réseau environnement, le Comité sectoriel de main-d'œuvre en environnement (CAMO), Enviro-Accès, ICI Environnement, Collecte Sélective, Recyc Québec.

Les interventions à privilégier telles que la mise en réseau, un consortium d'exportation ou autres, restent à déterminer avec l'ensemble des intervenants et joueurs clés de l'industrie. La stratégie et le plan d'action qui en résulteront pour l'industrie environnementale devraient être déposés au cours de la deuxième année de la présente SDD. La mise en œuvre pourrait s'échelonner sur plus d'une année selon l'ampleur des mesures envisagées ainsi que du rôle et des responsabilités qui seront dévolus à l'agence.

4.1.2 Inciter les PME à adopter des pratiques de saine gestion environnementale

Le marché international comporte de nouvelles exigences telle la prise en considération de considérations environnementales pouvant même se traduire par l'obligation

L'agence appuie le projet de développement de polymères biodégradables à partir de résidus de pommes de terre et de lactosérum qui serviront à produire des polymères moins nocifs pour l'environnement que les polymères non biodégradables faits à partir de produits chimiques. En plus de constituer une innovation au chapitre de la biotechnologie, ce projet permettra ultérieurement la création de quatorze emplois (scientifiques, techniques et semi-spécialisés) et offrira une valeur ajoutée à des résidus dont la disposition demeure coûteuse pour l'instant.

d'une certification à une norme environnementale spécifique. Cette exigence représentera une contrainte majeure pour des entreprises du Québec qui transigeront avec des donneurs d'ordres exigeant le respect de ces normes ou une certification qui en atteste.

Les coûts et les investissements requis pour l'adoption de pratiques de saine gestion environnementale sont importants. Ils peuvent donc être perçus comme une contrainte à court terme et entraîner, à plus long terme, un facteur de réduction de la compétitivité pour les petites entreprises. En effet, les PME sont plus difficiles à convaincre de la nécessité de s'adapter aux nouveaux impératifs pour participer à certains marchés ainsi que d'adopter une perspective à plus long terme pour le développement durable. L'agence veut s'attaquer à cette problématique.

Dans le plan d'action 1997-2000, en collaboration avec Environnement Canada, l'agence a mis de l'avant des mécanismes, dont l'Enviroclub, pour inciter les PME à adopter des pratiques de saine gestion environnementale visant le développement de nouvelles habiletés, compétences et attitudes dans l'établissement de priorités en gestion environnementale, la réalisation d'activités de prévention de la pollution en usine et ce, dans une perspective de rentabilité financière. Compte tenu du succès remporté, l'agence poursuivra ses efforts à ce chapitre.

Il est reconnu que la performance des entreprises en matière d'environnement constitue un critère de productivité, de compétitivité et de rentabilité de plus en plus important sur les marchés intérieurs

et internationaux et qu'elle constitue une valeur ajoutée pour les PME. Par conséquent, la programmation de l'agence sera mise à profit afin de soutenir la réalisation de projets visant la prévention de la pollution et l'éco-efficacité dans les entreprises.

Compte tenu des commentaires reçus à propos d'incitatifs financiers pour les PME et du fait que la Banque de développement du Canada offre déjà un programme d'accompagnement des PME pour la mise en place d'un système de gestion environnementale (SGE), l'agence entreprendra des démarches pour mieux harmoniser les efforts à cet égard.

Au cours des trois prochaines années, l'agence sensibilisera davantage les PME à tous ces changements et à ces nouvelles exigences.

D'ici trois ans, l'objectif visé est que :

- 70 PME aient adopté de nouvelles pratiques ou mesures de prévention de la pollution ;
- 20 PME aient mis en place un système de gestion environnementale spécifique ou global ;
- 10 PME, quel que soit leur secteur, aient offert des produits répondant aux nouvelles normes de marchés « verts », tant locaux que mondiaux.

L'adoption et le développement de nouveaux produits « verts » ou de processus répondant aux nouvelles normes environnementales ou écologiques sur les marchés mondiaux ont pour conséquence :

- l'utilisation de moins de ressources, d'énergie, d'eau ;
- la production de moins de déchets et de pollution ;
- un cycle de vie plus long.

L'agence appuie le développement et l'expérimentation d'un groupe de propulsion électrique pour les surfaceuses à glace exemptes d'émission de gaz polluants, irritants et toxiques. Ce projet permettra de faire la démonstration de la technologie qui vise à régler le problème de salubrité de l'air dans les arénas. Ce projet émane du protocole d'entente signé entre l'agence et Environnement Canada, dont l'objectif est de favoriser la démonstration et la commercialisation des technologies environnementales par des conseils et du soutien financier.

Partie IV - Buts, objectifs et échéances

4.2 Cibles internes

4.2.1 Poursuivre les efforts d'écologisation

Dès l'élaboration de sa première Stratégie de développement durable, il est ressorti que l'agence jouait essentiellement un rôle de « courtier de services » et, qu'à ce titre, elle n'est pas vraiment un « pollueur ». Par ailleurs, elle peut exercer une influence auprès de ses fournisseurs, tant à son niveau qu'à celui de son appartenance au *regroupement fédéral pour le développement durable dans les opérations gouvernementales* qui est sous le leadership de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC).

D'ici trois ans, les deux tiers des bureaux de l'agence auront un programme de recyclage multiproduit, le tiers des véhicules seront dotés de moteurs hybrides au moment de leur acquisition et, enfin, une même vision du développement durable sera partagée par l'ensemble du personnel.

4.2.2 Vision partagée du développement durable à l'interne et avec les partenaires de l'agence

Dans le contexte de mondialisation des enjeux sociaux et économiques, les organisations publiques sont plus que jamais conviées à éclairer les enjeux et à participer à l'élaboration d'une vision mobilisatrice que peut engendrer une approche concertée des partenaires. L'agence s'engage dans cette voie et travaille à une meilleure collaboration tant à l'interne qu'au niveau interministériel.

A) À l'interne

D'ici trois ans, l'agence se sera assurée d'une compréhension commune du développement durable par son personnel. Cet engagement est intimement lié au partage de cas de réussite ou d'expériences sur le développement durable, ainsi qu'à des séances d'information sur les enjeux du développement durable qui seront offertes à l'ensemble du personnel dans le cadre de ses activités.

B) Avec les partenaires de l'agence

Tel que mentionné par le commissaire à l'environnement et au développement durable « Certains des défis les plus pressants que doivent relever les gouvernements aujourd'hui se rattachent aux mandats de plusieurs ministères et à plusieurs champs de responsabilité politique dans les secteurs où la responsabilité est partagée, comme la protection de l'environnement et la promotion du développement durable. La coopération et la coordination sont essentielles à l'atteinte d'objectifs stratégiques communs ».

Au cours des trois prochaines années, l'agence travaillera à l'amélioration et à l'augmentation de ses partenariats interministériels. En collaboration avec les autres ministères, l'agence déterminera les champs d'intersection des mandats de chacun afin d'optimiser l'utilisation des ressources.

C) Mieux rendre compte

Dans son rapport, le commissaire à l'environnement et au développement durable mentionne :

« [...] que le partenariat [...] comporte aussi des risques, notamment que les mécanismes soient mal définis [...] que la reddition de comptes soit inadéquate [...] quand les organisations travaillent ensemble, la reddition — l'obligation de rendre compte d'une responsabilité conférée — devient plus complexe ».

L'agence est à revoir, avec ses partenaires fédéraux, les ententes relatives à l'environnement et au développement durable et apportera les améliorations nécessaires pour favoriser l'atteinte de ses objectifs.

Dans son rapport de mai 2000, le commissaire à l'environnement et au développement durable soulignait le fait que le système intégré de gestion de l'agence est adapté de façon à permettre la gestion de la mise en œuvre de sa Stratégie de développement durable et que les pratiques actuelles de l'agence satisfont à environ 90 pour cent les exigences de la norme ISO 14001 sur les systèmes de gestion de l'environnement.

Partie IV Buts, objectifs et échéances

Cadre stratégique Promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec		
Enjeux	• Mutations profondes de l'environnement économique mondial - avènement de l'économie du savoir - accélération du changement - complexification de l'économie - mondialisation • Contribution du milieu au développement de son économie • Zones économiques à risque d'exclusion • Développement durable des entreprises et des régions	
Cibles	Développement des entreprises	Amélioration de l'environnement de soutien

SDD Promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec pour les générations actuelles et futures <i>Plan d'action 2000-2003</i>		
	Information	Habilitation
Clientèle externe	PME - saine gestion environnementale Accès à de l'information stratégique ; accès à des réseaux ; accès au financement	Développer l'industrie environnementale Accès à de l'information stratégique ; accès à des réseaux ; accès au financement
Clientèle interne	Vision partagée du développement durable à l'interne et avec nos partenaires Mieux rendre compte Structurer, intéresser, mettre en réseau, appuyer, suivre	Consolider nos efforts d'écologisation Réduire, réutiliser, recycler, encadrer les activités

Partie V

PLAN D'ACTION ET MESURE DU RENDEMENT

Partie V Plan d'action et mesure du rendement

Cibles externes**5.1 Permettre à l'industrie environnementale de faire face à la concurrence mondiale**

Objectifs	Principaux engagements en matière de résultats	Activités connexes clés	Principaux résultats escomptés
5.1.1 Réseautage et concertation Aider l'industrie environnementale à se structurer et à se consolider pour mieux faire face au marché mondial.	- Mobilisation de l'industrie. - Compréhension et analyse de l'état de la situation et de la problématique par le biais de consultations auprès de l'industrie de l'environnement. - Élaboration d'un plan d'action concerté qui permettrait à cette dernière de se tailler une place dans la concurrence mondiale.	- Mise en place d'un comité de concertation visant à susciter et à favoriser la participation des principaux intervenants du milieu, des représentants de l'industrie environnementale. - Consultation auprès de l'industrie. - Diffusion des résultats de la consultation. - Participation à un Forum sur le sujet.	- Participation de 100 entreprises aux activités de consultation. - Portrait présentant les enjeux, les défis et les facteurs de développement de l'industrie environnementale. - Production d'une stratégie et d'un plan d'action concerté de développement de l'industrie.
5.1.2 Développement de produits et services innovateurs reliés à l'environnement et au développement durable Promotion du développement de produits, de procédés, de technologies et de services innovateurs ainsi que du développement de produits et de procédés de fabrication éco-efficaces.	- Appui aux études de problématiques, d'occasions et de faisabilité pour les industries reliées à l'environnement et au développement durable. - Soutien de nouveaux projets d'expérimentation, issus de la R-D, visant à résoudre des problèmes environnementaux spécifiques dont ceux considérés comme prioritaires par le gouvernement du Canada.	- Diffusion des résultats pertinents auprès des partenaires publics et privés. - Réalisation de plateformes technologiques spécifiques. - Appui à l'encadrement et au suivi technique et financier des projets d'expérimentation assurés dans le cadre d'une entente de collaboration entre l'agence et EC. - Mesure des répercussions auprès de nos clients de l'industrie de l'environnement par le biais d'une enquête sur les résultats tels que les activités de R-D, l'adoption de nouvelles technologies, la création d'emplois et l'exportation.	- Soutien financier de 5 projets d'études / 3 ans. - Réalisation ou démarrage de trois plateformes technologiques / 3 ans visant à résoudre des problèmes environnementaux spécifiques en partenariat avec EC. - Soutien à la réalisation de 10 projets d'expérimentation de produits et procédés éco-efficaces.
5.1.3 Soutien à la commercialisation des produits et services de l'industrie environnementale Appui financier à la commercialisation de produits, de procédés, de technologies et de services innovateurs ainsi que de produits et de procédés de fabrication éco-efficaces.	Soutien à la réalisation de projets de commercialisation de produits et services liés à l'environnement et au développement durable sur les marchés du Québec, du Canada et de l'étranger.	- Suivi des projets. - Accès à des compétences scientifiques et techniques par le biais du Réseau canadien de technologie et de l'entente avec EC. - Appui à la tenue et à la participation à des salons tels que Americana, Polutech, Globe, Salon des technologies environnementales.	- Appui à 20 projets de développement et de commercialisation de produits, de services et de technologies dans le secteur de l'environnement / 3 ans. - Analyse des résultats de ces salons permettant de mesurer les retombées de ces activités.

Cibles externes**5.2 Inciter les PME à adopter des pratiques de saine gestion environnementale**

Objectifs	Principaux engagements en matière de résultats	Activités connexes clés	Principaux résultats escomptés
Accroissement de la performance environnementale des PME Aide les PME à accroître leur performance environnementale en matière de : - gestion optimale des ressources ; - prévention de la pollution ; - éco-efficience.	- En collaboration avec EC et le CNRC, appui à la mise en oeuvre d'Enviroclubs qui comprend deux volets : - la sensibilisation et l'habilitation des PME à la gestion environnementale et - un accompagnement scientifique et technique à la réalisation de projets de prévention et d'éco-efficacité à l'usine selon les besoins spécifiques cernés au sein de l'entreprise. - Soutien financier à la réalisation de projets éco-efficaces ou de prévention de la pollution, visant à accroître la productivité (se traduisant en gain technico-économique), la capacité concurrentielle et un meilleur positionnement de l'entreprise sur les marchés. - Soutien des études de problématiques, d'opportunités et de faisabilités pour une utilisation et une gestion améliorées des ressources naturelles et le développement de substituts plus performants d'un point de vue environnemental.	- Sensibilisation des PME aux avantages économiques de la mise en place de pratiques de saine gestion environnementale. - Habilitation des PME à la mise en place de pratiques de saine gestion environnementale. - Amélioration de la compréhension des besoins des PME en matière de gestion environnementale et, selon les besoins en région, exploration, en collaboration avec la BDC, ou autre partenaire public ou privé, de la possibilité de réaliser des projets d'accompagnement pour la mise en place de systèmes de gestion environnementale. - Arrimage avec les travaux du groupe interministériel en développement durable pour à une meilleure compréhension de la problématique et des besoins des entreprises de la part de tous les intervenants.	- Mise en place de six Enviroclubs / 3 ans, selon les besoins sectoriels et régionaux, auxquels participeront 70 PME. - Soutien à la réalisation de projets de mise en place de systèmes de gestion environnementale suivant la demande. - Réalisation et diffusion d'une analyse permettant une meilleure compréhension, pour les intervenants publics et privés, des besoins en matière de gestion environnementale tant au niveau des PME manufacturières que de celles oeuvrant dans l'exploitation des ressources.

Cibles internes

5.3 Poursuivre les efforts d'écologisation

Objectifs	Principaux engagements en matière de résultats	Activités connexes clés	Principaux résultats escomptés
Poursuite des mesures de recyclage, réduction de la production de rejets	- Adoption du recyclage multiproduit dans tous les bureaux. - Achat de nouveaux véhicules équipés de moteurs hybrides. - Collaboration avec TPSGC visant à améliorer la performance fédérale, c'est-à-dire, diminuer notre utilisation des ressources (eau, énergie), augmenter les achats « verts » etc.	- Bilan de la situation actuelle et négociation avec certains propriétaires des immeubles à bureau, en collaboration avec les personnes visées, afin d'instaurer le programme de recyclage multiproduit. - Communication continue de nos besoins à TPSGC dans le but d'améliorer la performance fédérale en matière d'utilisation des ressources.	- Mise en œuvre du plan d'action pour l'implantation du programme de recyclage multiproduits. 10 bureaux où il y a recyclage multiproduits / 3 ans. 22 % (4/18) de véhicules dotés de moteurs hybrides / 3 ans.

Cibles internes

5.4 Partager une même vision du développement durable

Objectifs	Principaux engagements en matière de résultats	Activités connexes clés	Principaux résultats escomptés
5.4.1 À l'interne : Vision partagée du développement durable	- Élaboration d'une vision partagée du développement durable par le biais notamment des communications internes et la sensibilisation des employés aux principes et aux objectifs du développement durable retenus par l'agence. - Formation des conseillers. - Atteinte d'une compréhension commune du développement durable avec l'ensemble du personnel.	- Inventaire et analyse des besoins en matière de diffusion de l'information et de formation auprès du personnel. - Élaboration de la trousse de formation en fonction des besoins.	- Formation d'une majorité de conseillers / 3 ans. - Sensibilisation du personnel.
5.4.2 Avec les partenaires de l'agence : Amélioration et augmentation des partenariats interministériels et autres	- Révision de l'entente de collaboration entre l'agence et EC afin d'améliorer la coordination des efforts respectifs et la reddition de comptes. - Détermination et revue des intersections de mandat avec les partenaires de l'agence afin de mieux utiliser les expertises respectives. - Participation active au comité organisationnel interministériel pour la préparation du colloque sur le développement durable.	- Examen de nos façons de faire en collaboration avec nos partenaires afin d'en améliorer la synergie. - Contribution active au Colloque des fonctionnaires fédéraux du Québec sur l'écologisation et le développement durable (02/2001). - Diffusion des plans d'action concertés résultant des travaux des différents comités multipartites.	Ententes de coopération de l'agence avec ses partenaires.
5.4.3 Mieux rendre compte	- Renforcement de la vision intégrée du développement durable au sein de l'organisation grâce à une amélioration du système de transmission de l'information. - Diffusion régulière de l'information à l'ensemble du personnel ainsi qu'à la haute gestion.	- Amélioration du système de transmission de l'information de l'agence. - Publication d'information simple et compréhensible, pulvée de façon systématique et périodique, et portant sur trois plans de la performance de l'agence en développement durable, soit la reddition de compte, l'amélioration continue et la transparence.	- Information accessible à l'ensemble des employés par le biais de rapports, de publications ou de moyens électroniques. - Reddition de compte annuelle à la haute gestion.

ANNEXE I

Liste des organisations consultées

Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec (AMEQ)
Bureau de la valorisation de la recherche, Université Laval
Centre québécois de valorisation des biomasses et des biotechnologies (CQVB)
Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Chambre de commerce du Québec
EnviroAccès
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Groupement des chefs d'entreprise du Québec
Réseau des SADC, Président
Société pour la promotion de la science et de la technologie

Conseil des hauts fonctionnaires fédéraux du Québec (CHFFQ) :

Affaires indiennes et du Nord Canada
Agence canadienne d'inspection des aliments
Agence des douanes et du revenu du Canada
Agence spatiale canadienne
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Anciens Combattants Canada
Bureau des passeports
Bureau d'information du Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commissariat aux langues officielles
Commission de la fonction publique du Canada
Condition féminine Canada
Défense nationale
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Gendarmerie royale du Canada
Industrie Canada
Justice Canada
Parcs Canada
Patrimoine canadien
Pêches et Océans Canada
Ressources naturelles Canada
Santé Canada
Service canadien du renseignement de sécurité
Service correctionnel du Canada
Statistique Canada
Transports Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

ANNEXE II

Équipe de la SDD

Membres de l'équipe de rédaction

Directeur responsable

Claude Lussier, directeur, Orientations stratégiques

Responsable

Arlette Dion, conseillère principale, Orientations stratégiques

Comité de rédaction

Sylvain Savage, conseiller, Interventions interrégionales et partenariats

Guy Collin, directeur, Services administratifs

Lucie Authier, conseillère, Gestion de la qualité et de la mesure du rendement

Comité de révision

Marie-Claude Cadorette, conseillère en communication, Planification et orientations stratégiques

Serge Massé Dionne, conseiller, Interventions interrégionales et partenariats

Marie Duhamel, conseillère en communications, Communications

Responsable de la mise en œuvre de la SDD

François Yassa, directeur, Interventions interrégionales et partenariats

Autres membres du comité SDD

Armine Tchakmakchian, analyste de politique

Lucie Mc Duff, conseillère, Opérations

Serge Legris, conseiller, Bureau régional de la Montérégie

Robert Lavoie, conseiller, Bureau régional Saguenay Lac-Saint-Jean

Consultant

Benoît Gauthier, Réseau CIRCUM inc. Bilan et encadrement pour l'élaboration de la Stratégie

Graphiste

Josée Gaudreault graphiste inc.

Notes

[illegible]